



**MAIRIE**  
25 Rue de la Mairie  
18120 LURY SUR ARNON

Tél : 02.48.51.71.50  
[mairie-de-lury@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-lury@wanadoo.fr)  
Site Internet : [www.lury.fr](http://www.lury.fr)

**MAIRIE DE LURY SUR ARNON**  
25 rue de la Mairie - 18120 LURY SUR ARNON

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JANVIER 2023**  
18h30 à Lury sur Arnon

L'an deux mille vingt-trois, le 5 janvier à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de LURY-SUR-ARNON, convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de Madame Chantal CREPAT, Maire de LURY-SUR-ARNON

**Présents** : Chantal CREPAT, Laëticia FOUSSARD, Annick GAUSSET, Angélique LAMY, Aude TIVRIER, Sophie VIVIEN, Christophe CHARRIOT, Jean-Sylvain GUILLEMAIN, Arnaud HEMERET, Bernard MITTON, Jean-François PETIT

**Absents ou Excusés** : Thierry CHERRIER (Pouvoir à Chantal CREPAT)

**Secrétaire de séance** : Jean-Sylvain GUILLEMAIN

-----  
***Ouverture de la séance : 18h33***

**1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION**

Le Conseil Municipal convoqué à Lury sur Arnon, s'est tenu le 17 novembre 2022.

*Après avoir entendu le Maire rappeler les grandes lignes du dernier conseil municipal, le procès-verbal est approuvé par les membres présents (12 « Pour »).*

**2 – PRESENTATION PAR LA SOCIETE EOLIBERTY DE SES CONTRATS DE BORNES ELECTRIQUES**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la société va faire une présentation concernant ses contrats relatifs aux « bornes électriques ».

*Pas de présentation car le Directeur de la société n'était pas disponible donc ce point est reporté au prochain conseil.*

**3 – DELIBERATION PORTANT SUR LES PLANS DE FINANCEMENT DETR POUR LE « PROJET ASSAINISSEMENT »**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que deux demandes de subvention seront déposées pour ce projet.

La 1<sup>ère</sup> relative à la station d'épuration et d'une partie du réseau et la seconde pour le reste du réseau.

### **Pour le dossier n°1.**

Le montant de dépenses relatif à ce dossier est de 1 640 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant (montants hors taxes) :

- Montant de l'opération : 1 640 000 €
- Aide de l'Etat (DETR et/ou DSIL) : 400 000 €
- Aide de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne : 300 000 €
- Aide du Conseil Départemental du Cher : 246 000 €
- Financement par le budget communal : 694 000 €

### **2023001 - DELIBERATION PORTANT SUR LA CREATION D'UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF** **DOSSIER N° 1 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION, DES POSTES DE REFOULEMENT, DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DE LA ZONE NORD ET REALISATION DES CONTRÔLES DE RESEAUX** **DEMANDE DE SUBVENTION A LA DETR ET/OU DSIL 2023**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 « Pour »)*

### **DECIDE**

- *D'INSCRIRE le présent projet au budget 2023,*
- *D'APPROUVER le plan de financement présenté ci-dessus,*
- *DE SOLLICITER l'aide de l'État (demande de DETR et/ou DSIL) au montant maximum, pour réaliser ces travaux.*

### **Pour le dossier n°2.**

Le montant de dépenses relatif à ce dossier est de 2 150 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant (montants hors taxes) :

- Montant de l'opération : 2 150 000 €
- Aide de l'Etat (DETR et/ou DSIL) : 400 000 €
- Aide de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne : 300 000 €
- Aide du Conseil Départemental du Cher : 322 500 €
- Financement par le budget communal : 1 127 500 € = 1 821 500 €

### **2023002 - DELIBERATION PORTANT SUR LA CREATION D'UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF** **DOSSIER N° 2 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DE LA ZONE SUD** **DEMANDE DE SUBVENTION A LA DETR ET/OU DSIL 2023**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 « Pour »)*

### **DECIDE**

- *D'INSCRIRE le présent projet au budget 2023,*

- ✚ *D'APPROUVER le plan de financement présenté ci-dessus,*
- ✚ *DE SOLLICITER l'aide de l'État (demande de DETR et/ou DSIL) au montant maximum, pour réaliser ces travaux.*

*Pour la suite de ce projet, Mme le Maire rappelle que ces deux délibérations vont permettre de déposer les demandes de subventions.*

*Les travaux correspondants au projet d'assainissement ne commenceront pas avant d'avoir reçu tous les arrêtés de subvention.*

*Au vu des subventions qui seront accordées, la commune devra prendre la décision définitive relative à ce projet.*

#### **4 – DELIBERATION PORTANT SUR LE CHOIX DU OU DES PRESTATAIRE(S) RETENU(S) POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CABINET POUR PERMANENCES MEDICALES**

*Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que M. AUPIC Franck, architecte mandaté pour ce projet, n'avait pas tous les documents en sa possession pour pouvoir délibérer sur ce point.*

*Ce point sera donc traité lors d'un prochain conseil municipal.*

#### **5 – DELIBERATION PORTANT SUR LES NOUVEAUX TARIFS ET NOUVEAUX HORAIRES DE LA GARDERIE AU 1<sup>ER</sup> MARS 2023**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la garderie périscolaire sera ouverte à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023 le matin de 7h30 à 8h30 et le soir de 16h30 à 18h00.

*La durée de la garderie périscolaire est modifiée suite à une fréquentation sur un temps réduit n'allant pas au-delà de 18h00 depuis la rentrée scolaire et la fin de l'année précédente.*

*Suite à cette modification les nouveaux tarifs ont été adaptés comme suit :*

- ✚ *Tarif matin (de 7h30 à 8h30) : **1,00 €***
- ✚ *Tarif soir (de 16h30 à 17h30) : **1,00 €***
- ✚ *Tarif dépassement limité à 30 minutes (de 17h30 à 18h00) : **0,50 €***

#### **2023003 - DELIBERATION PORTANT SUR LES NOUVEAUX HORAIRES ET NOUVEAUX TARIFS DE LA GARDERIE A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> MARS 2023**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 « Pour »)*

#### **DECIDE**

- ✚ *D'adopter les tarifs proposés ci-dessus.*
- ✚ *D'autoriser et charge Madame le Maire de faire toutes les démarches nécessaires dans les meilleurs délais et l'autorise à signer les documents y afférents.*

## **6 – QUESTIONS DIVERSES**

- ✚ *Rappel des vœux du Maire, le Jeudi 12 janvier 2023 à 18h30*
- ✚ *Clocher de l'église : Suite à l'entretien annuel de BODET CAMPANAIRE, le rapport fait ressortir un état insalubre pour accéder au clocher (présence de nombreux pigeons morts et vivants) qui nécessite une intervention de nettoyage et pose de nouveaux grillages aux différentes ouvertures du clocher. Sans cette intervention, l'entreprise ne pourra plus faire l'entretien et/ou réparations.*
- ✚ *Il a été rappelé que plusieurs plaques d'égouts étaient endommagées. La commune va mettre en sécurité le plus rapidement possible celles-ci en modifiant l'existant qui ne sera pas à l'identique car impossible après plusieurs recherches.*

**La séance est levée à 19h25**

Le Maire, Chantal CREPAT

Le secrétaire de séance, Jean-Sylvain GUILLEMAIN



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Jean-Sylvain Guillemain', written in a cursive style.

